



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/12/15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

29 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 7 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Saint Dizier Leyrenne sur la convocation en date du 29 novembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, LECLERC

Suppléants : SZCEPANSKI

Suppléantes :

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, CAPS, BATTUT
MM PAMIES, LAKROUF, PATEYRON J.Louis

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Madame Marthe PATEYRON
Procuration de Madame Michèle BATTUT à Monsieur Jean CADROT

OBJET : Passation de l'avenant n°1 au marché de travaux de requalification du hall Rouchon-Mazerat à Bourganeuf

Le Président rappelle que le Conseil communautaire par délibération n°2011/04/21 du 21 avril 2011, a attribué le marché de travaux de requalification du hall Rouchon-Mazerat. Ce marché n°2011-01 comprend 13 lots et a été passé en procédure adaptée (articles 26-II et 28 du code des marchés publics). Il s'agit d'une première phase de travaux portant sur le bâtiment existant du hall et dont la durée d'exécution est de 14 mois.

Le montant total du marché est de 1 409 853,22 € HT.

Le Président rappelle en outre :

- que le Conseil communautaire a prévu en 2012, suite à la délibération du 29 septembre dernier, une seconde tranche de travaux portant sur la création d'un sas-vestibule et d'un parvis en façade principale du bâtiment du hall ;
- que la Commune de Bourgneuf envisage la réalisation d'une salle culturelle mitoyenne du hall permettant ainsi de mutualiser l'usage pour les deux bâtiments de la partie vestiaires / douches / sanitaires, de la cuisine et du sas vestibule qui servira de point d'entrée unique.

Le Président informe que le chantier actuel avance conformément au planning d'exécution initial, mais que la configuration d'aménagement désormais envisagée sur le site engendre des modifications dans le contenu des travaux du marché passé.

En concertation avec la maîtrise d'œuvre, il est ainsi proposé au Conseil de passer un premier avenant au marché pour :

- intégrer des adaptations au contenu des travaux de certains lots pour éviter des problèmes techniques sur les installations existantes lors de la réalisation de la deuxième tranche de travaux courant 2012,
- pour compléter la sécurité incendie du bâtiment, notamment dans la perspective de la réalisation de la salle culturelle communale, constituant ainsi, avec le hall, un établissement unique pour l'accueil du public ;
- pour repositionner certains réseaux et regards.

Cet avenant n°1 concerne les lots :

- n°02 « gros œuvre »,
- n°03 « charpente bois »,
- n°04 « bardage panneaux composites »,
- n°05 « couverture étanchéité »,
- n°06 « menuiseries aluminium serrurerie ».

Le Président expose ensuite au Conseil le détail des modifications ainsi que les incidences financières pour les lots du marché concernés et le nouveau montant du marché après avenant.

Un tableau récapitulatif est joint à la présente délibération.

La passation de l'avenant n°1 au marché entraîne une plus-value de 11 111,08 € HT, soit 0,79 % du montant HT du marché initial.

Le montant total du marché (13 lots) serait donc porté de 1 409 853,22 € HT à 1 420 964,30 € HT, soit 1 699 473,30 € TTC.

Afin de ne pas pénaliser l'avancement du chantier et de préparer au mieux les futurs aménagements du site du hall, le Président demande donc au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la passation de cet avenant n°1.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Accepte la proposition d'avenant n°1 au marché de travaux de requalification du hall Rouchon-Mazerat à Bourganeuf comprenant un avenant:
 - au lot n°02 « gros oeuvre », d'un montant de + 4 133,86 € HT (soit + 4944,10 € TTC), représentant + 2% du montant initial HT du marché de ce lot.
 - Au lot n°03 « charpente bois », d'un montant de + 1 460,77 € HT (soit + 1 747,08 € TTC), représentant +1,22 % du montant initial HT du marché de ce lot.
 - Au lot n°04 « bardage panneaux composites et métalliques », d'un montant de + 848,00€ HT (soit + 1014,21 € TTC), représentant +0,65 % du montant initial HT du marché de ce lot.
 - Au lot n°05 « couverture étanchéité », d'un montant de + 1949,45 € HT (soit +2 326,76 € TTC), représentant +1,09 % du montant initial HT du marché de ce lot.
 - Au lot n°06 « Menuiseries extérieures aluminium – Polycarbonate – Serrurerie », d'un montant de + 2 719,00 € HT (soit + 3 251,92 € TTC), représentant+ 1,77 % du montant initial HT du marché de ce lot.

- Dit que cet avenant n°1 entraîne une plus value totale de + 11 111,08 € HT (+ 13 288,85 € TTC) au montant total du marché (13 lots), ce qui représente + 0,79 % du montant total HT initial du marché.

- Autorise le Président à signer puis à notifier les avenants aux entreprises.

- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 08 décembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD

Lots	Entreprise retenue	Total offre Base + Option € HT	Avenant n°1 Descriptif et incidences financières en € HT	Montant HT du marché après avenant n°1
01 : Démolition – Désamiantage	GAVANIER (87- Bessines/gartempe)	65 194,26 €	Sans objet	65 194,26 €
02 : Gros œuvre	EIFFAGE Construction (23- Guéret)	205 942,26 €	Déplacement et agrandissement regard compteur d'eau : + 4 544,26 € Paroi démontable jonction salle culturelle : - 410,40 € <i>Plus value totale de 4133,86 € (+2%)</i>	210 076,12 €
03 : Charpente Bois	SARL ABAUX (86-La Trimouille)	120 132,27 €	Chevêtre de désenfumage supplémentaire : + 244,44 € Adaptation charpente pour paroi démontable jonction salle culturelle : + 1 216,33 €. <i>Plus value totale de 1 460,77 € (+1,22%)</i>	121 593,04 €
04 : Bardage panneaux composites et métalliques Option : pied de bardage en panneaux composites	CORREZE LEVAGE MONTAGE (19 – Seilhac)	130 512,30 € (Base : 122 205,56 € + Option : 8 306,74 €)	Ajustement linteaux ossature pour pose des grandes portes : + 848, 00 € (+0,65%)	131 360,30 €
05 : Couverture – Etanchéité	SMAC (87-Limoges)	179 138,52 €	Châssis de désenfumage : + 1 949,45 € (+1,09%).	181 087,97 €
06 : Menuiseries extérieures	SAS THOMAS (23-Guéret)	153 215,35 €	Châssis entréed'air frais : + 2 719,00 € (+1,77 %).	155 934,35 €

aluminium – Polycarbonate – Serrurerie				
07 : Menuiseries intérieures	FAYETTE M.C.C (23- Bourganeuf)	41 770,14 €	Sans objet	41 770,14 €
08 : Plâtrerie – Isolation peinture	Groupement DEMAY mandataire (23-Parsac) / CARDON Michel (23-Le Grand Bourg)	97 924,45 €	Sans objet	97 924,45 €
09 : Revêtements de sols et murs collés	EIFFAGE CONSTRUCTION (23- Guéret)	48 332,72 €	Sans objet	48 332,72 €
10 : Nettoyage	AFX Services (23-Pionnat)	2 500 €	Sans objet	2 500€
11 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation Option : raccordement réseau de chaleur	HERVE THERMIQUE (87- Limoges)	191 968,50 €	Sans objet	191 968,50 €
12 : Electricité Option : alarme anti-intrusion	NOGELEC (23-Guéret)	138 853,45 € (Base : 131 817,95 € + Option : 7035,50 €)	Sans objet	138 853,45 €
13 : Equipement traiteur	TOUT POUR LE FROID (87-Limoges)	34 369 €	Sans objet	34 369 €
TOTAL H.T		1 409 853,22 €	Avenant n°1 : + 11 111,08€ (+0,79%)	1 420 964,30 €